



Nexity Nîmes Arterparc
 BAT A - 1E - ZAC GEORGES BESSE 2 - 335 CHEMIN
 BAS DU MAS DE BOUDAN
 30942 NIMES CEDEX 9
 Téléphone 04.66.36.32.32 - Télécopie 04.66.36.65.79

Vos interlocuteurs
 M. Frederic PENANCIER (Gestionnaire)
 fpenancier@nexity.fr / 04.66.36.63.35
 Mme Veronique PELLIER (Comptable)
 vpellier@nexity.fr / 04.66.36.63.34



Services immobiliers aux particuliers

www.nexity.fr

NEXITY LAMY SAS au capital de 219388000€ SIREN 487530099
 RCS Paris APE6832A-Carte pro T G S PT CPI 75012015000001224
 délivrée par la CCI de Paris Île de France - Garanties
 financières SOCAMAB, 16 rue Hoche 92919 la Défense Cedex

Envie de vacances à la mer ou à la montagne ? Réservez dès maintenant votre séjour sur
 nexity.fr

PROVISIONS CHARGES - FONDS TRAVAUX

AFP/94062696

PÉRIODE : du **01/07/2023** au **30/09/2023**

VOS RÉFÉRENCES : **CP0654875** N° DE COUPON : **277FR5**

Adresse principale de l'immeuble				
LES CYCLADES 4 RUE RAOUL FOLLEREAU 13200 ARLES				
LOT	TYPE DE LOT	BAT	ESC	ETAGE
000032	LOG	C		

Commune MAIRIE D'ARLES
 MAIRIE D'ARLES
 PLACE DE LA REPUBLIQUE
 13200 ARLES

Télécharger l'appli Espace Privé Nexity ou aller sur **myNexity.fr**
 Login : **g.porta@ville-arles.fr**

NIMES, le 15/06/2023

RELEVÉ DES OPÉRATIONS - APPEL PROVISIONS SUR CHARGES

		DÉPENSES	VERSEMENTS
07/02/2023	Solde antérieur		0,00
01/04/2023	4ème appel de provision de charges 2022-2023	2 070,89	
19/04/2023	Encaissement virement du 12/04/2023		2 070,89
1er appel de provision de charges 2023-2024			
			2 165,22
TOTAL ECHEANCE DU 01/07/2023 AU 30/09/2023		2 165,22	
TOTAL PROVISIONS SUR CHARGES		4 236,11	2 070,89

RELEVÉ DES OPÉRATIONS - COTISATION SUR FONDS TRAVAUX

		DÉPENSES	VERSEMENTS
07/02/2023	Solde antérieur		0,00
01/04/2023	4ème cotisation fonds travaux ALUR 2022-2023	231,79	
19/04/2023	Encaissement virement du 12/04/2023		231,79
1ère cotisation fonds travaux ALUR 2023-2024			
			235,37
TOTAL ECHEANCE DU 01/07/2023 AU 30/09/2023		235,37	
TOTAL COTISATIONS SUR FONDS TRAVAUX		467,16	231,79

SOLDE À PAYER (en €)

2 400,59

DATE D'EXIGIBILITÉ : 01/07/2023

ART.10 – décret du 17 mars 1967

A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante. Lorsque la convocation de l'assemblée générale est sollicitée en application de l'article 17-1 AA de la loi du 10 juillet 1965, le syndic ne porte à l'ordre du jour de cette assemblée que les questions relatives aux droits et obligations du ou des copropriétaires demandeurs.

Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du 1 de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux. Le syndic rappelle les dispositions du présent article sur les appels de fonds qu'il adresse aux copropriétaires.

Détail au verso →

RUM : TIP0100518523
IBAN débiteur : JOIGNEZ UN RIB
 Commune MAIRIE D'ARLES
 MAIRIE D'ARLES
 PLACE DE LA REPUBLIQUE
 13200 ARLES

Créancier : SDC LES CYCLADES
ICS : FR35ZZZ8171BD
Code créancier : 150000 / SO002
Réf. créancier : 000850010498995934
Réf. agence : ST6/BU133/RT133 - Nexity Nîmes Arterparc

EUR ***2400,59**

Échéance : 01/07/23

TIPSEPA

Réf. : CP0654875/277FR5



À retourner
à l'adresse
indiquée ci-contre

NEXITY LAMY
 TSA 73791
 92894 NANTERRE CEDEX 9

DUPLICATA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SDC LES CYCLADES à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SDC LES CYCLADES. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué**

Date Signature

BUDGET POUR PROVISIONS SUR CHARGES DU 01/07/2023 AU 30/06/2024

	MONTANT	BASE DE RÉPARTITION	QUOTE-PART TOTALE		QUOTE-PART POUR CETTE ÉCHÉANCE	
Loge Lot 32 Charges communes générales - CHARGES COM	64 730,00	1338/10000	8 660,87	4 749,90	2 165,22	1 187,47
Total	64 730,00		8 660,87	4 749,90	2 165,22	1 187,47
TOTAUX (en €)			8 660,87	4 749,90	2 165,22	1 187,47

COTISATIONS SUR FONDS TRAVAUX DU 01/07/2023 AU 30/06/2024

	MONTANT	BASE DE RÉPARTITION	QUOTE-PART TOTALE		QUOTE-PART POUR CETTE ÉCHÉANCE	
Loge Lot 32 Charges communes générales - CHARGES COMMUNES GENERALES	7036,48	1338/10000	941,48		235,37	
TOTAUX (en €)			941,48		235,37	

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

QUOTE-PART SUR AVANCES

Avances de trésorerie (réserves)	669,00
Avances travaux article 18 alinéa 6	1 158,96
TOTAL AVANCES EN COURS	1 827,96

QUOTE-PART SUR FONDS TRAVAUX

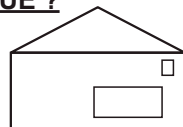
Cotisations sur fonds travaux	6 083,42
TOTAL FONDS TRAVAUX EN COURS	6 083,42

Optez pour le prélèvement automatique, c'est un mode de paiement simplifié et sécurisé.
Pour tout renseignement, consultez votre agence.

COMMENT REGLER LA SOMME DUE ?

PAR TIPS€PA
Vérifiez votre domiciliation bancaire

TIPS€PA



Affranchissez au tarif normal et faites votre envoi

Relevé d'identité Bancaire ou Postal

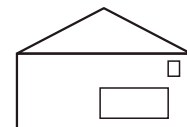
Le joindre en cas de première utilisation ou de modification de domiciliation bancaire

PAR CHEQUE

CHEQUE



TIPS€PA



Affranchissez au tarif normal et faites votre envoi

A l'ordre de SDC LES CYCLADES

PAR VIREMENT

IBAN	TITULAIRE
FR7640978000850010498995934	SDC LES CYCLADES

Libellé de l'opération à indiquer : CP0654875 - AFP



Merci de ne joindre aucun autre document à votre envoi.